



Ce numéro de BVI rend hommage aux Bazainvillois talentueux, qui, dans des domaines différents se sont vus reconnus et récompensés. (voir page 8)

Afin de promouvoir l'image du Pays Houdanais, l'Office de Tourisme du Pays Houdanais, a organisé une deuxième édition du concours de cartes de vœux, cette année sur le thème de "l'eau en Pays Houdanais".

Le jury s'est réuni le 30 juin dernier pour désigner les 5 oeuvres retenues.

Le tableau de Monsieur Pierre Buhler intitulé "Bazainville après l'orage" figurait parmi les cinq lauréats du concours.

Monsieur Pierre Bulher a eu l'extrême gentillesse d'offrir à la commune cette toile qui est installée en bonne place à l'accueil de la mairie.

Le Conseil municipal le remercie vivement de sa générosité et le félicite pour son talent.

Communication en période électorale

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 9 et 16 mars 2008.

Dans les six mois qui précèdent les élections, aucune disposition n'interdit à la commune d'informer ses administrés au travers des bulletins, dès lors qu'il ne s'agit que d'information.

Il lui est donc toujours possible de poursuivre l'information sur les réalisations, le suivi des projets et les actions communales.

Figureront, donc, comme par le passé, dans les futurs Bazainville Info, les informations, les explications, les compte-rendus des différentes activités du Conseil municipal, du Conseil communautaire et des Syndicats intercommunaux.

Toujours à votre écoute
Votre Maire,

Jacqueline Aboudaram

1er octobre : mise en place du nouveau permis de construire

A compter du 1er octobre, la réforme simplifiant les formalités liées au permis de construire entre en vigueur.

A partir de cette date, 3 types de permis sont proposés : le permis de construire, le permis d'aménager et le permis de démolir.

La déclaration préalable remplace notamment la déclaration de travaux et la déclaration de clôture.

Les nouveaux formulaires disponibles sur internet sont remplissables en ligne.

Les demandes de permis de construire et les déclarations préalables de travaux sont à déposer ensuite en mairie, soit directement au guichet soit par courrier avec accusé réception.

Une liste des pièces devant accompagner les dossiers est fournie avec les nouveaux formulaires.

L'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier.

En cas de refus du permis de construire, il est possible de modifier son projet et de déposer une nouvelle demande ou d'engager un recours contre la décision de l'administration

Voir "SPECIAL URBANISME" page 5

Sommaire

- p. 2 - 4 Affaires Communales
- p. 5 Spécial Urbanisme
- p. 6 Affaires Communales
- p. 7 Histoire locale
- p. 8 Champions !
- p. 9 - 10 Associations
- p. 11 Affaires communautaires C.C.P.H.
- p. 12 BVI pratique

Prochain numéro fin
Décembre 2007

Attention

**Changement d'heure
dans la nuit du 28 au
29 octobre.
Retarder les réveils
de 1 heure**

Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2007

Présents

Mesdames Aboudaram, Bayon, Charpentier, Vergez
Messieurs Gelsi, Girard, Haincourt, Jaffry, Mouaci, Zablotzki

Ont été notamment examinés les points suivants**Approbation du compte-rendu du 6/7/2007**

Rectification : Monsieur Patrick JAFFRY était absent excusé.

Zonage d'assainissement

Après examen du dossier et analyse des observations du public, le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune de Bazainville approuvé par le Conseil Municipal en 2006.

CCPH : Définition des compétences.**1 - logement social**

Cette définition consiste à décliner toutes les actions que la CCPH pourrait faire, mais qu'elle ne fera pas obligatoirement, ou qu'elle fera dans un cadre qui sera précisé par le conseil communautaire dans un règlement intérieur.

La compétence CCPH recouvrira :

- la mise en oeuvre de la politique communautaire définie dans le cadre du Programme Local de l'Habitat,
- le soutien à la réalisation de tout nouveau logement social créé sur le territoire communautaire
- la participation financière ou technique à la réalisation d'opérations comportant au moins 10 logements dont 20% de logements aidés (liés à des conditions de ressource)
- la mise en oeuvre d'une politique foncière liée aux opérations précitées
- la garantie d'emprunt pour les nouveaux logements sociaux
- la mise en oeuvre des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat
- la participation à l'étude ou à la réalisation de logements spécifiques
- la création et la gestion d'un observatoire de l'habitat, de la demande et du foncier.

Toute opération ne répondant pas à ces critères reste de compétence communale.

2 - chemin ruraux

L'intérêt communautaire de la compétence « l'aménagement des chemins ruraux » est défini de la manière suivante : « Sont reconnus d'intérêt communautaire, les chemins ruraux qui assurent une liaison entre les villages de la CCPH et permettent de constituer un réseau de cheminements doux visant à favoriser l'accès aux équipements publics et à promouvoir le tourisme et le patrimoine sur le pays houdanais. Ils sont identifiés sur la carte en annexe ».

Les chemins qui ne sont pas identifiés comme chemins communautaires retournent à la compétence communale.

Cession de terrain à deux riverains du chemin des Bouleaux En sa séance du 20 mai 2006, le Conseil Municipal avait autorisé Mme le Maire à procéder à la cession de terrain, au profit de deux riverains, de la partie du CR de Richebourg aux Quatre Piliers en sa partie comprise « entre la route de Guignonville à Tacoignières et la rue des Bouleaux » au prix de 2.50€ le m². Le terrain est maintenant mesuré, borné et définit les parcelles à céder, comme cadastrées respectivement B 280 pour 156m² et B281 pour 188m².

Jugement du Tribunal Administratif

Par délibération en date du 25 janvier 2002, Madame le Maire a été autorisée à ester en justice et à défendre les intérêts de la commune.

Madame le Maire explique au Conseil que le permis de construire n° 7804806H1019, du 28/09/2006, délivré à M. MORISSEAU a été attaqué auprès du Tribunal Administratif de Versailles par M. Marc BERNARD et Mme Marie-Thérèse Toutain épouse VALLEE.

Par un premier jugement en date du 25 janvier 2007 le Tribunal Administratif avait confirmé l'autorisation accordée par Mme le Maire. Les requérants ont déposé une nouvelle plainte contestant l'interprétation d'un article du règlement du PLU, et, par jugement, en date du 11 juillet 2007, la commune a été condamnée à verser à chacun la somme de 1000€ solidairement avec

Monsieur Morisseau.

D'autre part, M. Marc BERNARD et Mme Colette BERNARD née Jourdain, ont déposé un autre recours contre l'autorisation accordée à Monsieur DEMENAIS de construire un garage. Par jugement en date du 13 juin 2007, les requérants ont été condamnés à verser chacun à la commune, la somme de 500 €.

Madame le Maire rappelle que tous les permis de construire accordés le sont, après l'avis de la commission communale d'urbanisme et celui des services de l'Etat (Direction Départementale de l'Equipelement, architecte des bâtiments de France,...) qui proposent, après avoir vérifié la conformité du projet avec le règlement du PLU et de ses annexes, un arrêté à la signature du maire.

Cet arrêté, signé par le maire, est adressé au service de la légalité de la Sous-préfecture.

La commune n'a jamais reçu d'avis négatif de la part de la Préfecture.

PLU de Gambais

La commune de Gambais estime que le POS approuvé en 1976, modifié en février 2004 doit être révisé et transformé en P.L.U.

Séances de piscine pour les élèves

Les séances pour les scolaires ont commencé. Le 10 septembre pour les collégiens et le 17 pour les primaires.

72 élèves du groupe scolaire de Bazainville pourront bénéficier de 15 séances pour l'année scolaire 2007-2008.

Sont concernées les classes de GS en maternelle, de CP, CE1, et 5 élèves de CM2 faisant partie de la classe de double niveau CP-CM2 tenue par Madame Olivier.

Chaque séance coûte 1,84€.

Le coût du transport est mutualisé et payé par l'appel à cotisation du SIVOM. Pour l'année 2007, il sera proratisé au 4/12 d'un euro par habitant et par an.

**Aménagement de l'espace scolaire
Maîtrise d'oeuvre**

Mme le Maire énonce les caractéristiques essen-

tielles de ce programme. Les activités extra scolaires (mercredi et vacances) sont de compétences communautaires.

Les activités périscolaires (accueil du matin et du soir avant et après l'école) sont de compétences communales. Ces deux dernières activités sont exercées par une association.

La commune, pour les activités périscolaires, met des locaux à disposition de l'association.

Pour les activités extrascolaires, la commune signe une convention d'utilisation de locaux avec la communauté de communes qui, elle-même signe une autre convention avec l'association l'autorisant à utiliser ces locaux.

Le programme consiste en la création d'un accueil abrité aux enfants pendant les périodes pré et post scolaire, le temps de récréation scolaire, le temps de jeu au cours de la restauration scolaire

CAISSE DES ECOLES -

Selon ses statuts, la Caisse des Ecoles a procédé, samedi 13 octobre, au renouvellement de 3 de ses membres dont le mandat était arrivé à échéance.

de la 7e classe et de préau.

Ces divers accueils s'organisant pendant des périodes différentes tout au long de la journée l'occupation est ainsi optimisée..

Suite à l'appel à concurrence lancé pour la désignation d'un maître d'oeuvre et à l'examen des offres, c'est Monsieur Sallet qui a été retenu.

Réforme de l'urbanisme : Les clôtures, les permis de démolir et les divisions de parcelles

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et son décret d'application n°2007-18 du 5 janvier 2007, suppriment l'obligation de déposer une déclaration préalable en mairie en cas de réalisation d'une clôture, pour toute demande de permis de démolir et pour les divi-

sions de parcelles.

Ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1er octobre 2007.

Toutefois, les dispositions de l'article R421-12 du nouveau Code de l'Urbanisme ouvrent à la commune la possibilité de maintenir un régime de ces autorisations à condition que le conseil Municipal ait préalablement délibéré à cet effet.

Le maintien de ces autorisations présente un intérêt général pour la commune, c'est pourquoi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal, d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la procédure du permis de démolir pour chaque démolition totale ou partielle d'un bâtiment existant et un régime de déclaration préalable à la réalisation de clôture et de division de toute parcelle.

Pour l'intégralité du compte-rendu se reporter aux panneaux d'affichage répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Etaient Candidats :

Laurent Morisseau, Sandrine Girard, Sophie Monnot, Cécile Le Grall.
32 suffrages ont été exprimés.

Ont obtenu : Monsieur Morisseau 28, voix, élu
Madame Le Grall 23 voix, élue
Madame Monnot 21 voix, élue
Madame Girard, 20 voix, non élue

IMPÔTS LOCAUX 2007

Vous aurez constaté que depuis 2004, les taux communaux et communautaires sont restés stables (pour rappel se reporter au supplément de BVI 76, Arrêts sur budgets)

Seule l'actualisation annuelle des bases expliquera l'augmentation du montant des taxes communales et communautaires que vous acquitterez par rapport à 2006

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Sous prétexte d'habiter «à la campagne», beaucoup de propriétaires de chiens, s'imaginent que les voies communales, les espaces publics, les champs, leur offrent toutes libertés pour les ébats de leurs «toutous» sans qu'ils aient besoin de se soucier de dégâts occasionnés aux décorations fleuries, aux piétons, au bétail et cultures des agriculteurs et au gibier.

En ce qui concerne la propreté des voies et trottoirs, BVI 86 a largement informé sur ces nuisances occasionnées au personnel communal.

Notre village est la propriété de tous, mais cette pro-

Pour mémoire, rappel des taux appliqués depuis 2004

| | TH | TFB | T.FNB | T. P |
|-------------------|------|-------|--------|------|
| commune | 7.74 | 11.87 | 50.670 | |
| CCPH | 0.67 | 0.80 | 2.51 | 9.19 |
| Taux global local | 8.41 | 12.67 | 53,18 | 9.19 |

Il est à noter que les services nouveaux : service de portage de repas, activités envers les jeunes, adhésion à la section piscine du SIVOM, Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), sont pris en charge par le budget de la

priété, comme la liberté, est limitée par celle des autres!

Les champs ne sont pas des espaces ouverts aux loisirs des "chers toutous" mais sont cultivés, les pâtures accueillent le bétail et représentent le gagne-pain des agriculteurs qui n'apprécient guère que les chiens y batifolent et blessent le bétail.

Les parcelles boisées sont des propriétés privées, et, pour la plupart, mises à disposition de la société de chasse de Bazainville.

Le code rural organise la coexistence de tous les utilisateurs de la "campagne".

CCPH, SANS AUCUNE INCIDENCE SUR LE BUDGET COMMUNAL.

Les charges des autres compétences transférées par les communes : fournitures scolaires, subventions accordées aux associations d'intérêt communautaire, aux Centres de Loisirs, voirie, ont été estimées à la date du transfert de compétences et sont déduites du montant de la dotation de compensation de la taxe professionnelle reversée à la commune.

Il rappelle notamment que :

"les chiens doivent être tenus en laisse sur tout le territoire de la commune"

"les chiens ne doivent pas divaguer"

La commune, quand elle en a connaissance, prévient les propriétaires de la divagation de leur chien et du risque que celui-ci soit emmené en fourrière.

PS : Le propriétaire du golden retriever au collier vert, qui habite chemin de l'Aulnay, devrait mettre une sécurité à l'ouverture de son portail : son chien sait très bien ouvrir la porte, aussi bien pour sortir que pour revenir lorsqu'il est raccompagné!

Inscriptions sur les listes électorales

les inscriptions ne se font pas d'office!

Les jeunes français ou européens qui atteindront leur majorité avant le 29 février 2008 doivent se présenter en Mairie de Bazainville avant le 31 décembre 2007 s'ils n'ont pas reçu de la mairie une lettre leur notifiant leur inscription d'office.

Dès le 1er janvier 2008, si ces jeunes ne se sont pas présentés au secrétariat dans les délais, ils devront faire une demande écrite auprès du Tribunal d'instance de Mantes, via le secrétariat de la mairie.

Toutes les personnes françaises ou européennes, inscrites comme électeur sur une autre commune, tout habitant de Bazainville, majeur, non inscrit, qui désirent devenir électeur sur la commune de Bazainville, doivent impérativement se présenter au secrétariat avant le 31 décembre 2007. (attention : fermeture des bureaux à 16h le lundi 31 décembre 2007)

Pour toute inscription, présenter une carte nationale d'identité ou un passeport ou un titre de séjour, en cours de validité, si ce document est hors de validité, une copie d'acte de naissance, un justificatif de domicile récent, l'ancienne carte électorale pour les électeurs inscrits sur une autre commune.

Toute personne ayant déposé une demande d'inscription au cours de l'année 2007, doit venir contrôler entre le 11 janvier et le 20 janvier 2008, son inscription définitive, un recours pouvant se faire dans ce délai auprès du tribunal d'instance de Mantes la Jolie.

Procuration : Les électeurs Bazainvillois absents (mandants) pour l'un des tours du scrutin électoral ou pour tous les tours, peuvent demander une procuration à tout moment de l'année :

soit auprès du Tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail,
soit auprès du commissariat de police ou gendarmerie du leur domicile ou du lieu de travail.

Les mandants ne peuvent donner une procuration établie en France qu'à un seul électeur Bazainvillois (mandataire) qui votera en ses lieux et place .

Un mandataire peut obtenir

- soit une seule procuration établie en France,
- soit une procuration établie en France et une procuration établie à l'étranger,
- soit deux procurations établies à l'étranger.

Attention !

1. Avant de se rendre auprès de l'autorité habilitée à délivrer les procurations, s'assurer auprès du mandataire choisi, qu'il est bien électeur à Bazainville. Se munir d'une pièce d'identité et des coordonnées d'état Civil du mandataire.

Il faudra confirmer auprès du mandataire, la procuration que vous lui aurez donnée.

Réunion publique d'information sur l'installation d'un pylône-arbre à Bazainville

Suite à un contre-temps, indépendant de la volonté de la Commune, la réunion de présentation programmée le samedi 13 octobre, a été reportée à la demande de l'opérateur SFR qui ne disposait pas à cette date de tous les éléments nécessaires.

La copie du courriel d'information transmis par France Télécom, reçu à 16h51 le mardi 9 octobre a été distribuée par la commune dans chaque boîte à lettres dès le lendemain matin mercredi 10 octobre.

La date d'un prochain rendez-vous doit être rapidement fixée avec les opérateurs afin de convenir d'une nouvelle de présentation.

Point sur les travaux communaux

Maintenant que les travaux d'urgence pour l'ouverture de la 7e classe à l'école, sont terminés, les agents communaux vont pouvoir reprendre le rythme d'entretien régulier de la commune.

Finition des routes de Tacoignières et d'Orgerus, le déplacements de compteurs nécessitant l'intervention des concessionnaires a retardé la fin de ces travaux. Néanmoins, le programme se poursuit

A "L'atelier" l'enseigne est installée. Une première rampe d'accès du couloir d'entrée vers la salle, supprimant la marche, a été mise en place. Un devis pour la même installation devant les portes de l'office est en cours de traitement.

Au Relais du Pavé, l'abribus "dépenaillé" à été retiré. La commission des travaux qui doit se réunir à la fin du mois d'octobre fera des propositions pour son remplacement.

Dès que la période sera propice l'entreprise Camus effectuera l'élagage des 72 platanes de l'impasse du Boeuf Couronné et de différents sites repérés comme ayant besoin de ses soins! Les agents communaux ont dégagé l'accès à la passerelle enjambant la RN12.

L'éclairage du parking de la mairie a été remis en marche.

L'intervention à l'école est prévue prochainement.

Les travaux d'insonorisation du réfectoire de la cantine et de la salle des associations seront réalisés avant la fin de l'année.

Plusieurs riverains des routes de Gambais et d'Orgerus se plaignent de la vitesse et des dépassements de ligne continue des automobilistes.

En ce qui concerne le marquage de la ligne continue, celui-ci est programmé par le Département.

Pour ce qui est de la vitesse, la commune a demandé à la Brigade de Gendarmerie de Houdan-Maulette d'effectuer des contrôles inopinés maintenant que la brigade est pourvue des équipements nécessaires. Qu'on se le dise!...

D'autre part, une campagne d'entretien et d'installation des signalisations horizontales et verticales est en cours, notamment le marquage de nouveaux passages sécurisés pour les piétons.

A QUOI SERT UN PLAN LOCAL D'URBANISME?

La protection de l'environnement et la maîtrise de l'occupation des sols entraînent naturellement des contraintes que les pétitionnaires doivent respecter. Le règlement du PLU et ses annexes recensent les possibilités et les obligations liées au droit à construire, à démolir et à aménager.

Le document d'urbanisme qui organise l'occupation des sols de Bazainville est un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à contenu POS (Plan d'Occupation des Sols) car il a été mis en place en octobre 2000, avant la nouvelle loi instituant les PLU.

D'une population de 1199 habitants en 1999, il ouvrait la possibilité, avec les terrains constructibles répertoriés, d'amener la population bazainvilloise autour de 1500 habitants vers les années 2015.

L'élaboration d'un PLU est l'expression de la volonté de la commune d'organiser son développe-

ment économique et démographique tout en recherchant la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel ou bâti.

Il peut subir des modifications mineures sans entraîner sa révision générale si les points à modifier ne dénaturent pas son sens.

C'est ainsi qu'en juillet 2006, l'enquête publique a permis de limiter la surdensification des terrains issus de division de parcelles, l'aménagement en habitations des granges d'exploitations agricoles ayant cessé leur activité.

Aujourd'hui, afin de renforcer la protection des

zones naturelles, les parcelles boisées, classées en EBC et situées dans la continuité du massif forestier de Rambouillet, lui sont rattachées afin d'être sous la protection qui lui est attribuée.

C'est dans cette même logique, que s'inscrit la demande de la municipalité au Département, de classer en Espaces Naturels sensibles certains sites dans les zones NC et ND.

Notamment, aux lieux-dits suivants:

en zone NC : La Tic-Toc,

en zone ND : Sous le Village-Ouest et les

Champs Blancs

ainsi que toutes les parcelles EBC

Recommandations architecturales du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines

L'annexe aux articles 11- aspect extérieur des constructions

est un document annexé à la délibération du conseil municipal du 20 octobre 2000, date de l'application du nouveau règlement du Plan Local d'Urbanisme au contenu Plan d'Occupation des Sols."

C'est un des éléments qui permettent à tous les acteurs : commune, service instructeur, consultants extérieurs de délivrer les autorisations de travaux et de permis de construire conformes aux règles du PLU.

Il est confié aux pétitionnaires qui le désirent lors d'une

demande de permis de construire.

Les principes généraux, l'intégration dans le paysage, l'implantation et l'adaptation au terrain, les volumes, les toitures, les percements en toiture, les façades, les couleurs, les annexes de l'habitation, les clôtures et plantations, la réhabilitation et l'entretien des constructions anciennes, les lotissements et la tenue des propriétés et divers composent ce document qui n'a de but que d'orienter et non d'imposer.

Il est une aide au choix des pétitionnaires et un guide aux services en charge du traitement des dossiers.

Dispositions du PLU, concernant le zonage et le règlement applicable aux zones.

Le plan de zonage divise la commune en différentes zones :

les zones urbaines, dites zones U : UA, UG, UH, UJ, UM.

les zones naturelles, dites zones N: NC, ND

les zones zones d'urbanisation future : NAUG, NAUH, NAUJ

Dans les zones urbaines, les capacités d'équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions.

Dans les zones naturelles, équipées ou non, les règles et les coefficients indiquent les possibilités ou non de construire.

Les zones NC et NCa, sont à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol.

Les zones ND, NDa et NDb, sont à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

Dans les zones d'urbanisation future NAUG, NAUH, NAUJ, le règlement du PLU définit les conditions de réalisation des opérations d'aménagements ou de construction compatibles avec l'aménagement cohérent de la zone.

Sur le plan de zonage, figurent également,

- les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts,
- les espaces boisés classés (EBC)
- et le droit de préemption urbain (DPU) qui concerne les zones UA, UG, UH, UJ, UM, NAUG, NAUH.

les marges de reculement le long de la RN 12 et de la RD 912

Réforme de l'urbanisme

Les clôtures

Les permis de démolir

Les divisions

Au cours de sa séance du vendredi 21 septembre dernier, le Conseil Municipal a délibéré pour le maintien de l'autorisation pour toute installation de clôture, de permis de démolir et de division des parcelles sur tout le territoire de la commune.

Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC

Les services de la CC Pays Houdanais communiqueront prochainement un mode d'emploi pour ces demandes, suite à la réforme de l'Urbanisme.

URBANISME**Permis de construire accordés**

Mme CARABANTES, 26 impasse du Boeuf Couronné aménagement et extension d'une habitation existante

Mr MANETTA, 12 C, route de Guignonville, construction neuve

Déclarations de travaux accordées

SFR, "les graviers" (cimetière), antenne relais téléphones mobiles

Mme GIRAUD, 16 Grand'Rue, Remplacement d'une fenêtre

Mairie de Bazainville, 16 avenue des Tilleuls, Abri de jardin

Mr RENARD Stéphane, 124 route d'Orgerus, remplacement d'un portail

Occupation du domaine public

Tous les dépôts et toutes les interventions sur le domaine public ou le domaine privé communal (échafaudages, matériaux de construction, ...) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation délivrée par la commune. N'oubliez pas non plus que les emplacements utilisés doivent être remis en état après l'utilisation.

RESTAURATION SCOLAIRE

Rappel : les enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle sont accueillis en priorité (sur présentation des justificatifs d'employeur).

Pour les autres élèves, l'inscription sera possible, UN jour par semaine, sous réserve des places disponibles en accord avec le régisseur de cantine.

Tarifs : 3,20€ pour les Bazainvillois
3,85€ pour les « hors commune »

Date limite pour les inscriptions à la cantine

le 24 octobre pour le mois de novembre

le 24 novembre pour le mois de décembre

L'augmentation de la fréquentation du service de restauration scolaire amène l'embauche supplémentaire de personnel de surveillance, notamment pour l'aide aux repas des enfants de Petite et Moyenne sections de Maternelle.

En effet, ces enfants ne maîtrisent pas l'usage des couverts, et il faut encore très souvent les aider à les utiliser, surtout en début d'année.

Pour tous renseignements 01.34.94.29.26

CARNET

A la demande des parents, nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Baptiste GUENIN le 23 août dernier.

C'est à savoir....**ATTENTION aux VOLEURS**

Suite aux dépôts de plusieurs plaintes concernant des vols, les Gendarmes rappellent quelques simples mesures de bon sens à appliquer notamment la nuit :

Fermer à clefs portails et portes

Fermer les volets et les fenêtres aussi bien au rez-de-chaussée qu'en étage

Ne gardez pas votre chien dans votre chambre mais laissez-le garder votre maison!

Si vous avez installé une alarme n'oubliez pas de la brancher

Signalez de jour comme nuit, à la Gendarmerie, tout véhicule suspect ainsi que toute personne dont le comportement ou la présence est inaccoutumée.

Vérifier vos serrures, si vous devez en changer préférez les canons tournants ou ne dépassant pas sur la porte.

Organisez-vous avec vos voisins pour veiller les uns sur les autres.

Demander à votre assureur des conseils pour améliorer votre sécurité.



Et surtout n'hésitez pas quelle que soit l'heure, de jour comme de nuit, à téléphoner à la Gendarmerie en composant le 17

Vous aidez ainsi les Gendarmes à intervenir plus rapidement. Ils préfèrent être appelés pour rien plutôt que risquer de ne pas vous porter secours et assistance.

Restos du coeur : La permanence a lieu le vendredi matin de 9h30 à 12h, à Houdan, 20 rue St Matthieu .

La campagne "Hiver" 2007 débutera le 3 décembre pour une durée de 16 semaines. Durant cette période, une permanence supplémentaire sera assurée le mardi de 14h à 16h.

Pour tout renseignement : Patricia Gay - 02 37 43 21 05

OXYJEUNES A OUVERT SES PORTES

Un espace d'information santé (alcool, tabac, cannabis, nutrition, baisse de moral, ...) destiné aux jeunes de 11 à 25 ans

Dans un cadre convivial, les jeunes du territoire auront accès à de la documentation, pourront parler et échanger avec des professionnels et participer à des soirées thématiques par tranche d'âge.

42, rue de Paris - 78550 - Houdan - tél.01 30 46 99 70 - hlhoudan.jeunes@nerim.net

INTERNET A BAZAINVILLE

Possibilités de dégroupage de lignes : oui, si les opérateurs qui louent des espaces à Orange ont la volonté de servir leurs clients et augmentent leur participation financière

Taux de couverture et capacités des lignes : toutes les lignes téléphoniques sont éligibles à l'ADSL. La capacité minimum des lignes à Bazainville est de 1 Mga.

Si vous rencontrez des difficultés appelez le 1014 et n'hésitez pas à faire tester votre ligne téléphonique.

Orange poursuit ses efforts d'augmenter régulièrement, au fur et à mesure de ses moyens financiers, la capacité de nos lignes rurales.

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2008. Mais à quand remontent les premières?

Dans la continuité de l'histoire locale, voici quelques informations que vous pourrez compléter en vous rendant aux Archives Départementales.

Le maire fait son apparition au XIIe siècle.

Le mot " Maire " trouve son origine dans le Polyptique d'Irminon, ouvrage de droit d'un Abbé de Saint Germain des Prés au IXe siècle, qui emploie le mot " maïor " quand il parle du représentant du domaine.

C'est celui qui administre le village pour le compte du seigneur.

C'est le 14 décembre 1789 que la première loi municipale est votée.

Désormais, toutes les assemblées d'habitants, quelle que soit leur importance, ont la même organisation municipale, avec un maire et des conseillers élus à leur tête.

Le 22 décembre, 44 000 municipalités sont mises en place en France (autant que de paroisses).

Les premières élections municipales eurent lieu en février 1790.

A compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne seront consultés que lorsqu'il le jugera utile.

Ce pouvoir absolu du maire sera exercé jusqu'en 1867, renforçant le prestige attaché à la fonction.

En 1802 (ans X-XI), les « listes de notabilités » sont supprimées pour être remplacées à nouveau par le suffrage censitaire, et un arrêté du 19 fructidor an X (6 septembre 1802) décide que les notables communaux constituent le corps électoral.

Les conseillers sont nommés pour dix ans et le maire et son adjoint pour cinq ans.

Le premier renouvellement aura lieu en 1808.

Lors de la première Restauration (avant le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le 1er mars 1815), Louis XVIII ne touche pas à l'institution municipale napoléonienne. Les nouveaux préfets s'empressent de désigner des maires royalistes.

Cependant, avec le retour à l'Empire (les Cent-Jours), paraît le 20 avril 1815 un décret réinstituant, pour les communes de moins de 5 000 habitants, la vieille loi de décembre 1789, c'est-à-dire l'élection au suffrage censitaire des maires et des conseillers.

Les élections ont lieu en mai et les maires, ainsi élus, n'auront que quelques jours de pouvoir puisque le mois suivant voit la défaite de la Grande Armée à Waterloo, l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène et le retour de Louis XVIII.

C'est le début de la seconde Restauration. Les maires écartés en mai sont rétablis dans leur fonction, mais le renouvellement est fixé à l'année suivante

.../...

Bazainville ne possède pas dans ses documents de photos ou de portraits de ses anciens maires.

Si dans vos greniers ou archives familiales vous détenez ces précieux éléments, ayez la gentillesse de nous en informer!

Liste des Maires de Bazainville depuis la Révolution à nos jours

1790 Monsieur HUE
1798 Monsieur BOUCHARD
1800 Monsieur FOUQUET
1804 Monsieur DUMESNIL DE MERVILLE
1808 Monsieur LEMESTRE
1816 Monsieur BARBIER
1840 Monsieur HACHE
1848 Monsieur MURET
1870 Monsieur LEBETTE
1892 Monsieur MARCHAND Eugène
1896 Monsieur LEBEGUE François
1896 Monsieur DANTAN François
1899 Monsieur LEROUX Jules
1903 Monsieur COULLAU Eugène
1905 Monsieur CHAMPAGNE Aurélien
1928 Monsieur TREMBLAY Gustave
1929 Monsieur MENU Camille
1941 Monsieur LUCAS Gaston
1944 Monsieur BARJOT Guy
1977 Monsieur GIROUD Jean
1993 Monsieur ENXERIAN Jacques
2001 Madame ABOUDARAM Jacqueline

.../ 1816, François Guizot devient commissaire à l'Intérieur et ordre est donné de remplacer provisoirement tous les maires, le temps d'élaborer une nouvelle loi municipale.

Celle-ci (la troisième) sera adoptée le 21 mars 1831. Le maire sera nommé et choisi obligatoirement parmi les conseillers municipaux élus.

De 1831 à 1846, les élections municipales reviennent tous les trois ans au cours du dernier trimestre et le maire est nommé au début de l'année suivante.

Les journées révolutionnaires de février 1848 renversent le roi Louis-Philippe et, au début mars 1848, le suffrage universel est proclamé en France.

.../...

Références bibliographiques

André Chandernagor, Histoire des maires - XVIIIe, XIXe siècles
Jocelyne George, Les maires de 1789 à 1940
Revue Pouvoirs, Les maires - 1983 n° 24
Ministère de l'Intérieur, Guide du maire
Georges-Daniel Marillia, Les pouvoirs du maire
Maurice Agulhon, Les maires du Consulat à nos jours

.../ Le roi continue à nommer les maires des communes de plus de 3 000 habitants, les préfets se chargent des autres. La fonction reste gratuite, sans indemnité, et le maire doit être riche pour « inspirer respect ».

Les électeurs communaux sont des hommes de plus de 21 ans et parmi ceux qui ont le plus de revenus. Ils sont désignés par le maire, assisté du percepteur. Leur liste est mise à jour le premier trimestre de chaque année.

Ce fut le premier état du monde à adopter ce type d'élection. Cependant, les femmes étaient encore oubliées...

La loi sur l'organisation municipale, est votée le 5 mai 1855 et les élections municipales sont fixées aux 28 et 29 juillet 1855, et ensuite tous les cinq ans.

Le maire, nommé par le préfet n'est pas forcément membre du conseil municipal. Cependant, par la volonté de Thiers, une circulaire ministérielle du 29 juin 1865 admet officiellement que le maire doit être de préférence choisi au sein du conseil municipal.

Après la défaite de Sedan, le 2 septembre 1870, la République est proclamée le 4 du même mois, et les préfets de la nouvelle République nomment les maires par décret du 24 septembre 1870.

Le 24 mai 1873, les députés retirent leur confiance à Adolphe Thiers, qui doit démissionner.

Il est aussitôt remplacé par le maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la République, chargé de défendre « l'ordre moral ».

Les royalistes reprennent des forces et le gouvernement fait voter la loi du 20 janvier 1874 qui redonne au pouvoir central le droit de nommer tous les maires, sans obligation de les choisir parmi les conseillers municipaux.

C'est en 1884 que fut promulguée la loi municipale qui est encore en vigueur : loi dite « la grande charte républicaine de la liberté municipale ».

Le 26 septembre 1939, le gouvernement Daladier substitue, par décret, l'autorité du préfet à celle du maire. En novembre, il dissout les conseils municipaux communistes et révoque leur maire.

Un an plus tard, le gouvernement dirigé par le maréchal Pétain, modifie autoritairement les institutions et décide, le 16 novembre 1940, que les maires seront nommés dans les communes de plus de 2 000 habitants et qu'ils choisiront eux-mêmes leurs conseillers municipaux, confirmés ensuite par le préfet

Les élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945 interviennent alors que la France et les alliés sont encore en guerre.

Pour la première fois les femmes sont appelées à voter.

CHAMPION DE L'EXTRÊME

Didier vit paisiblement à Bazainville avec sa femme et sa fille.

Il n'y a pas que Mick Jagger ou les frères Revelli dans la vie !

Grand inconditionnel des Rolling Stones et des Verts de Saint-Etienne, Didier Riguidel est aussi un athlète de haut vol, adepte du triathlon depuis plusieurs années, à un âge (45 ans) où beaucoup d'autres ont depuis longtemps raccroché pointes, crampons ou vélos...

Le 15 août dernier, après 15 heures et un peu plus de 51 minutes d'effort, Didier est arrivé 416e (sur 920 partants et 543 classés) de l'Embrunman, un triathlon longue distance de catégorie Ironman qui se dispute autour d'Embrun (Hautes-Alpes), soit 3800 mètres de natation suivis de 184 kilomètres de vélo et d'un marathon (42,195 km).

Ce triathlon est considéré comme le plus dur du monde avec ses 5000 mètres de dénivelé.

Pourtant, c'est avec le sourire et dans un étonnant état de fraîcheur que notre champion bazainvillois a passé la ligne d'arrivée. Un authentique exploit !

Rugby, course à pied, vélo, natation... Didier, directeur commercial, a toujours été sportif et n'a cessé de se donner des défis à lui-même.

En rejoignant le club des nageurs de Saint-Quentin-en-Yvelines, il a rencontré une équipe de triathlètes qui ne demandaient qu'à partager leurs sensations et leurs entraînements avec un amateur motivé et aguerri.

Après un an de préparation intense, au prix d'une discipline continue et d'une hygiène de vie irréprochable (jusqu'à s'entraîner au vélo de nuit dans son garage !), Didier s'est présenté en confiance devant cet Everest des triathlètes que représente l'Embrunman.

Grâce à une volonté hors normes mais aussi à la présence encourageante de ses proches, ses parents Raymonde et Michel, Eve son épouse et sa fille Julie, Didier a pu aller au bout de son rêve.

Comme il semble fait pour cette discipline sportive qui lui apporte plaisir et équilibre, il pense déjà à d'autres challenges.

Car, Ironman, Didier l'est désormais pour la vie !



Jean Michel Masqué

BRAVO A RAPHAEL

La famille Goehrs a installé ses écuries à Bazainville en 2002, année où Raphaël était Champion de France Minimes de Saut d'Obstacles.

En 2006, il était deux fois médaillé,

**en bronze pour le Championnat de France,*

**en Argent pour le Championnat d'Europe par équipe juniors, couru à Athènes avec son fidèle Daddi de St Siméon.*

Le bon cheval est parti au mois de janvier dans le Midi couler une retraite heureuse et c'est avec OK STAR, un bel alezan d'origine hollandaise de 11 ans que Raphaël cette année reçoit le titre de Vice Champion de France des Jeunes Cavaliers.

OK STAR attend vos félicitations aux Ecuries où Raphaël sera toujours heureux de vous accueillir.



Et comme le bonheur se conjugue, le haras est heureux de vous annoncer la belle performance du couple gambaisien, Mathieu Gontier avec son tout bon Khalife St Lois, qui décroche une magnifique médaille d'or au Championnat de France Amateur 3.

DECOS DE NOËL



Le mois de décembre approche.

Comme tous les ans, BAZAINVILLE sera illuminé et décoré pour Noël.

L'année dernière, l'initiative, les dons et les réalisations ont été fort appréciés de tous, en particulier ceux du village et du Lièvre.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 10 novembre à la mairie, avec la participation des membres de l'association de la Grenouille Joyeuse et de l'Oiseau Bleu.

Vous y êtes cordialement invités.

Nous y échangerons nos idées, nos possibilités et nous prendrons rendez-vous pour une semaine de travail à L'ATELIER, fin novembre.

Si vous ne pouvez pas être présents ce jour-là et si vous souhaitez avoir

connaissance des décisions prises, prenez contact avec la mairie ou avec votre association.

De toute façon, gardez pour cette période vos cartons (petits et moyens), vos branchages de conifères (si vous coupez arbres et haies)

Le mauvais temps du printemps et de l'été n'ayant pas été propice au fleurissement de nos maisons, nous remplacerons cette année le concours des maisons fleuries par un concours de maisons décorées pour Noël.

Les lauréats seront récompensés lors de la manifestation des vœux organisée le samedi 12 janvier 2008 à l'Atelier.

Vous en saurez plus sur cette manifestation en décembre !!!!

A bientôt

M.C. VERGEZ

L'oiseau bleu

Le 6 Octobre 2007, les trottoirs de Bazainville ont vu défiler, depuis l'avenue des Tilleuls, la famille Vinas ainsi que les anciens élèves de Mr et Mme Vinas des classes de 1951 à 1968 avec leur famille.



En effet, une réunion pleine d'émotions après 4 années de recherches a été réalisée.

Nous nous sommes quittés petits, et nous voilà maintenant à la retraite ou presque.

A l'apéritif, les interrogations de : « qui es-tu ? » « Oui, je te reconnais », par ton sourire, par ta voix ou « tu n'as pas changé » sont des paroles entendues à tous les coins de l'Atelier .

Durant le repas, les souvenirs accompagnés de rires vont bon train. La journée s'est poursuivie vers la porte de l'église avec la photo de tous les élèves présents.

Une visite de notre ancienne école a été très appréciée avec notre guide Didier Haincourt, 1er Adjoint.

Au retour à la salle, le champagne et le diplôme ont fait la joie de tous. Vraiment, ce fût une journée formidable, les élèves ont demandé de refaire à nouveau ce plein de plaisir avec évidemment le reste des élèves manquants.

Je remercie Mme Aboudaram qui nous permet de diffuser un numéro Spécial pour cet événement avant la fin de l'année.

N'oubliez pas !!!

L'Oiseau Bleu organise son fameux loto

**le 8 Décembre 2007 à 20h,
un rendez-vous à ne pas manquer !
venez nombreux.**

Chantal Mettavier L'Oiseau Bleu

Loisirs Animations

organise comme chaque année un cours de gymnastique, remise en forme...

tous les mardis soir, de 20h30 à 21h30

à L'ATELIER (83, route de Tacoignières)

Tarif : 95 euros à l'année (plus 30 euros de cotisation)

NOUS VOUS ATTENDONS !

pour tout renseignement Nathalie 01 34 87 74 64.

A nos Anciens,

**Le goûter de Noël aura lieu
le jeudi 6 décembre,
jour de la Saint Nicolas, dans la salle
du Conseil à la mairie.**

**Une invitation sera adressée à chacun
et chacune.**

**ASB -
MARATHON DES YVELINES**



La 11ème édition du marathon des Yvelines ayant eu lieu dimanche 21 octobre, les résultats seront communiqués dans le prochain bulletin municipal.

CROSS DE LA CCPH

La 7ème édition du cross du Pays Houdanais, organisé par la CCPH, aura lieu le **Dimanche 4 novembre 2007**, sur le site verdoyant et sécurisé du **haras de Bonneville à Boissets**. Manifestation ouverte à tous. Accueil des participants et inscription à **partir de 8h15**. **Epreuves par catégories de classement :**

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Jeunes-Poussins nés en 1999 et après | distance 0 km8 | départ à 10h20 |
| Poussins nés en 1997 et 1998 | distance 1 km | départ à 9h30 |
| Benjamins nés en 1995 et 1996 | distance 1 km8 | départ à 9h30 |
| Minimes nés en 1993 et 1994 | distance 2 km8 | départ à 9h50 |
| cadettes nées en 1991 et 1992 | distance 2 km8 | départ à 9h50 |
| Cadets masculins nés en 1991 et 1992 | distance 3 km6 | départ à 10h35 |
| Juniors filles nées en 1989 et 1990 | distance 3 km6 | départ à 10h35 |
| Juniors masculins nés en 1989 et 1990 | distance 5 km6 | départ à 11h15 |
| Seniors/Vétérans Féminins nés en 1973 et après | distance 5 km6 | départ à 11h15 |
| Seniors/Vétérans Masculins nés en 1973 et après | distance 8 km4 | départ à 11h15 |



Certificat médical de non contre indication de la course à pieds de moins d'un an sera exigé

Pour tout renseignement : 01.30.46.94.12 ou cc-payshoudanais.fr



Forum des Associations de Bazainville

C'était une première pour les 12 associations qui ont présenté leurs activités le samedi 16 septembre à l'Atelier. Les visiteurs ont eu ainsi l'occasion de rencontrer les acteurs de la vie associative qui animent notre village dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs.

Cette initiative demande certainement à être renouvelée pour mieux faire connaître les associations du village et leurs projets. Merci à tous les participants. Bonne chance aux associations nouvellement créés et bonne saison à tous.

Claude CHEVREAU (Compagnie d'Archers du Pays Houdanais)

La Grenouille joyeuse de Bazainville

Une nouvelle association est née dans votre village.

Nous sommes 3 amies (Carol, Isabelle et Karine) qui souhaitons rassembler les Bazainvillois.

La vie au sein de notre commune est très agréable, seulement les occasions de se retrouver sont rares, aussi nous vous proposons d'organiser, ponctuellement, des manifestations.

Vous partagerez ces moments avec vos voisins, vos amis ou votre famille.

Ces manifestations pourront être aussi bien une soirée dansante, un pique nique, une randonnée (moto, vélo ou à pied), un tournoi sportif ou encore une fête de la musique.

Toutes les idées sont les bienvenues.

Venez nous rejoindre sur notre site www.lagrenouillejoyeuse.org. Vous pourrez



vous exprimer, donner votre avis, apporter de nouvelles idées. Vous y découvrirez aussi le calendrier de nos futurs projets.

Nous espérons vous rencontrer au cours de l'une de nos manifestations et essayerons au maximum de vous faire plaisir.

Marché de Noël :

« La Grenouille Joyeuse » est heureuse de vous annoncer que le Marché de Noël aura lieu le **Dimanche 2 décembre** à l'Atelier, 83 rue de Tacoignières à Bazainville

Vous êtes artisan, commerçant, tout simplement « créateur », venez présenter vos oeuvres.

N'hésitez pas à nous contacter :

Sur notre site Internet <http://www.lagrenouillejoyeuse.org>.

Par email :

contact@lagrenouillejoyeuse.org.

Par téléphone au 06 20 47 50 16.

Par courrier via la boîte aux lettres de la mairie 25 Grand' rue 78550 Bazainville

La bibliothèque de Bazainville

La bibliothèque de Bazainville est située au dessus de l'école des Grès, 16 avenue des Tilleuls, accès par l'escalier extérieur.



Nous vivons grâce à une subvention de fonctionnement de la Mairie, et aux prêts de livres du Bibliobus.

Nous ouvrons deux fois par semaines : le mercredi et le samedi de 11h à 12h

L'Equipe des bénévoles : Mme BOULERY, Mme et Mr GAILLARD.

Contact : bimubaz@gmail.com

Notre site Web : <http://bimabaz.atspace.com/>

Communauté

Communes

Pays

Houdanais



Adainville

Bazainville

Boinvilliers

Boissets

Bourdonné

Boutigny-Prouais

Champagne

Civry-la-Forêt

Condé-sur-Vesgre

Courgent

Dammartin-en-Serve

Dannemarie

Flins-Neuve-Eglise

Goussainville

Grandchamp

Gressey

Havelu

Houdan

Longnes

Maulette

Mondreville

Montchauvet

Mulcent

Orvilliers

Osmoy

Prunay-le-Temple

Richebourg

Saint-Lubin-de-la-Haye

Saint-Martin-des-Champs

Septeuil

Tacoignières

Tilly

Relevé des PRINCIPALES DECISIONS prises par le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la C.C PAYS HOUDANAIS du 26.09.2007

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1 - S.D.R.I.F (Schéma directeur d'aménagement de la région Ile de France). Dans le cadre de l'enquête publique concernant la révision du SDRIF, le Conseil Communautaire a formulé un avis qui approuve les options de développement modéré pour le Pays Houdanais mais qui dénoncent les options prises en matière d'infrastructures routières et de déplacements qui pénalisent ses habitants.

Il insiste également sur la nécessité de prévoir un lycée sur le pays houdanais.

2 -Retrait de la commune du Tertre Saint Denis du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Houdan Montfort.

Un accord a été donné à ce retrait qui amènera la Commune du Tertre St Denis à intégrer le SCOT du Mantois et à rejoindre une intercommunalité de ce secteur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - Appui à la mise en place d'un réseau d'entreprises

La CC Pays Houdanais attribuera une aide annuelle de 3000 euros sur les années 2007-2008 et 2009 en soutien à la mise en place d'un réseau d'une quinzaine d'entreprises du pays houdanais dans le cadre du dispositif PLATO mis en oeuvre par la Chambre de Commerces et d'Industrie.

2 - Déclassement des rues de la Prévôté et des Côtes d'Orval

Afin de permettre à la Commune de Houdan de pouvoir exercer si nécessaire ses pouvoirs de police, les rues de la Prévôté et de la Côte d'Orval ont été classées dans le domaine public de la CCPH puis rétrocédées à la commune. Elles continueront à être entretenues par la CC pays Houdanais.

3 - Zone d'activités de la Tour du Pin.

Les travaux d'aménagement et de desserte de la Zone de la Tour du Pin à Houdan ont été confiés à la société SCREG pour un montant de 508 139,50 € TTC. Cette zone accueillera l'entreprise SERMM/AEROSYS actuellement implantée dans la zone St Matthieu et qui doit se moderniser et s'agrandir.

DEPLACEMENTS

Transport des lycéens d'Eure et Loir au lycée de La Queue Lez Yvelines.

Une motion à l'attention des Conseils Régionaux d'Ile de France et du Centre a été adoptée afin que les enfants du Pays Houdanais, résidant en Eure et Loir et accueillis au Lycée de la Queue lez Yvelines, puissent continuer à bénéficier de conditions de déplacement identiques aux enfants résidant dans les Yvelines (Carte Imagin'R) .

ACTIVITES JEUNES

Création d'emplois pour besoins saisonniers.

Pour la mise en place des activités en faveur des jeunes de 12 à 17 ans, la création d'emplois saisonniers a été adoptée: 3 emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe, 2 emplois d'adjoint d'animation de 1ère classe et 2 emplois d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.

VIE ASSOCIATIVE

« **Gym Club du Houdanais** ».

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 3500 € est accordée au « Gym Club Houdanais » pour soutenir ses efforts en matière de mise en sécurité et d'entretien de ses matériels et agrès.

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de Routes du Pays Houdanais

Le bureau d'études FONCIER EXPERTS sera chargé de la maîtrise d'oeuvre du projet d'aménagement de 16 routes de la C.C. Pays Houdanais pour un montant de 59 084, 46 € TTC.

Ces travaux seront financés dans le cadre du programme triennal voirie 2006/2008 du Département des Yvelines.

COMMUNICATION

Livre « Villages en Pays Houdanais »

Acquisition de 130 exemplaires de cet ouvrage à paraître en Décembre et qui participera au renforcement de l'image du Pays Houdanais à l'occasion du dixième anniversaire de sa création.

La réunion statutaire de la CCPH rassemblant tous les conseils municipaux se déroulera à "L'Atelier" de Bazainville le samedi 23 novembre 2007

Mairie de Bazainville**Horaires d'ouverture**

de 9h à 12h, tous les matins
de 14h à 18h, lundi, mardi, vendredi

Accueil du Maire et des Adjointes
sur rendez-vous

La Poste de Bazainville

3, Grand'Rue - 01.34.87.62.50
lundi mardi jeudi vendredi : de 16h à 19h
mercredi de 8h30 à 11h30
samedi de 9h30 à 11h30
(1 samedi sur 2, semaine paire)

Sous-Préfecture de Mantes la Jolie - 01.30.92.74.00

18-20, rue de Lorraine

SAUR (eau et assainissement)
0810 077 078

SICAE-ELY (électricité)
01.34.94.68.01 (dépannage)

Perception de Garancières
11, rue du Général Leclerc
01.34.86.40.63

Ecole de Bazainville
Directrice Mme OLIVIER
16, avenue des Tilleuls
01.34.94.26.24

Centre de Loisirs "CREALO"
16, avenue des Tilleuls
01.34.87.78.58

Vacances Scolaires
Toussaint : du 27/10 au 08/11/07
Noël : du 22/12/07 au 07/01/08

Cantine
dates limites pour le paiement
pour le mois de novembre : 24 Oct.
pour le mois de décembre: 24 Nov.

Bibliothèque
Groupe Scolaire
mercredi et samedi matin de 11h à 12h

Paroisse 75, Grande rue à Houdan
01.30.59.61.39

SECOURS**Médecin à Bazainville**

Dr Leneuf : 01 34 87 77 93
ou 06 80 87 96 65

Urgences

Brûlures graves 01 46 25 24 96
Brûlures enfants 01 44 73 74 75
Centre Anti-Poison 01 40 05 48 48
Dentiste 01 39 51 21 21

Gendarmerie 17**Pompiers 18****SAMU 15****Pharmacie de garde**

S'adresser à la gendarmerie
01 30 46 83 30

Hôpitaux

Dreux 02 37 51 52 53
Houdan 01 30 46 97 27
Mantes-la-Jolie 01 34 97 41 39
Rambouillet 01 34 83 78 78

**ENCOMBRANTS nouvelle collecte en 2008
si besoin se rendre à la déchetterie de Houdan****ORDURES & EMBALLAGES MÉNAGERS**

| | | |
|---|----------|----------|
| Centre Village | Mercredi | Mercredi |
| la Vallée des fosses | Mercredi | Mercredi |
| Fin de la rue de la Vallée (après le N°8) | Vendredi | Mercredi |
| Moulin de Giboulet | Vendredi | Mercredi |

Sortir les conteneurs la veille au soir et les rentrer dès le passage des bennes.

JOURNAUX - MAGAZINES

Conteneurs Place St Louis

VÊTEMENTS - VERRES**DÉCHETS VÉGÉTAUX**

Tous les lundi jusqu'au 10-12-2007 - **Ne sortir les sacs QUE le DIMANCHE SOIR**
Si vous ne pouvez attendre le dimanche soir, porter les sacs à la déchetterie de Houdan,
carte d'accès à retirer en Mairie. (www.sieed.fr)

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Houdan
Vendredi, samedi, lundi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Dimanche 9h à 13h

EN TOURNÉE À BAZAINVILLE**Jours de marché**

Houdan - vendredi matin
Richebourg - mercredi matin

BOULANGER - PATISSIER BESNARD
Tous les jours sauf jeudi et vendredi
Tél. 01.30.59.61.07

POISSONNIER Mr MARTEL
tous les mercredis à partir de 9h.
Possibilité de passer commande
Tél. : 06.07.99.35.85

BOUCHER Mr TABOULET
Tél 02 32 36 31 12 - 06.15.54.86.83
tous les vendredis après-midi

"Pizza Campagnarde"

Tel 06 07 85 08 02
Place Saint Louis
tous les mercredis de 17h à 20h30

"Case à Paulin"

Spécialités Antillaises
Tel 06 88 28 86 87
Place Saint Louis
tous les jeudis vendredis et samedis de 14h à 20h30

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Mme AMAR 01.34.87.64.81
Mme FAUCHON 01.34.84.39.67
Mme GUILLONNEAU 01.34.87.67.30

Mme JOULIN 01.34.87.61.98
Mme PRUNIER 01.34.87.69.06
Mme VARET 01.34.84.39.24

BABY-SITTING

Léna CHAPDELAINE 01.34.87.62.59
Marie DOYARD 01.34.87.66.24
Vanessa FAUCHON 06.79.26.24.87
Marion GILANT 01.34.87.61.54
Malorie LUTMAN 06.79.48.10.67

Cynthia MONTORO 01.34.87.67.65
Claire PEBAYLE 01.34.87.74.50
Alicia WITKOWSKI 06.71.81.46.56
Coralie CHARIOT 06.14.23.84.28

**ENTREPRISES BAZAINVILLOISES
à votre service****AUTOMOBILES**

• R N 12 AUTO
Tel 01 34 94 23 55
27, Impasse du Boeuf
Couronné

BOIS DE CHAUFFAGE

• DEMENAIS Patrice
(RC 478 226 384)
Tel 01 34 87 70 79
5, chemin de la
Garenne

PLOMBERIE

• ROCHAIN Bernard
Tel 01 34 87 79 20
06.07.99.02.07
60, route d'Orgerus

**JARDIN - ESPACES
VERTS**

• ART ESPACES
VERTS
Tel 01 34 87 79 80
3, Chemin de l'Aunay
• LES PÉPINIÈRES DE
BAZAINVILLE
Tel 01 34 87 61 63
47, Avenue de Paris

• ESPACES VERTS &
JARDINS
Tel 01 34 87 64 26
45, Avenue de Paris

• VIVRE EN VERT
Vente de Fleurs
Tel 01 34 84 39 73
86, Avenue de Paris

• CAMUS ESPACES
VERTS
Tel 01 34 87 69 70
06.11.78.53.24

**CENTRES ÉQUES-
TRES**

• Sophie COTTIN
Tel 01 34 87 73 12
15 bis, Route d'Orgerus

• Ecurie de Bazainville
Mr MARIE - Le Franc-
Moreau
Tel 01 34 87 67 04
06 07 18 11 00

**MAÇONNERIE -
TERRASSEMENT**

• ADIS (terrassment)
Tel 06 11 76 64 08
11, rue des Bouleaux

• EURO MAT
Tel 01.34.87.62.63
11, Chemin de la fosse

• EBMLT (Terrassment
location de bennes à
gravats)
Tel 01 34 87 62 64
06.16.72.48.43
3, Chemin du Lavoir

SOLS

• Entreprise FAUCHON
(revêtement de sol)
Tel 01 34 87 69 50
33, Impasse du Boeuf
Couronné

ÉBÉNISTERIE

• GOUIGOUX Marc
Tel 01 34 87 74 83
82, Avenue de Paris

**TRAVAUX ET
BRICOLAGE**

• BAZAINBOIS
Tel. 01 34 87 62 47
35, Impasse du Boeuf
Couronné

• UNIBETON
Tel 01 34 87 77 08
Avenue de Paris

**DÉPÔT VENTE
La grange-com**

• 16, GRAND'RUE
Tel 06 66 36 77 43
01 34 87 67 21

*NB - Ne figurent sur
cette liste, que les
entreprises bazainvil-
loises qui en ont fait
la demande écrite
auprès du secretariat
de mairie*